

Parades.

La sonnerie d'avertissement pour les parades a lieu une demi heure avant les heures fixées par les ordres. La sonnerie pour le *Dress* a lieu quinze minutes avant les parades. Les sous-officiers en charge des tentes doivent faire habiller leurs hommes aussi promptement que possible.

Cinq minutes avant l'heure de la parade les compagnies doivent former leurs rangs pour être inspectées par leurs capitaines.

Tous les officiers, sous-officiers et soldats doivent être présents aux parades excepté ceux qui accomplissent des devoirs qui les empêchent d'y assister, les malades et ceux qui obtiennent la permission spéciale de l'Officier Commandant.

Les états-de-parades doivent être régulièrement préparés pour la parade de l'Officier Commandant

A la parade les officiers ne doivent jamais laisser leurs compagnies.

A la parade ou en devoir, lorsqu'un officier doit adresser la parole à un supérieur, il doit d'abord le saluer.